

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025/61

Conseil municipal du mardi 18 novembre 2025

Date de convocation du conseil municipal : 13 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Christian Rageade

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André Brottet, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Danielle BLATH, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

Membres excusés : Eloïse REVOL donne pouvoir à Loïc Barberat ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Benoit Duval ; Marie-Agnès MUGNIER donne pouvoir à Laetitia Jousse ; Laurence SPAHR donne pouvoir à André Brottet ; Aurore TOMA donne pouvoir à Danielle Blath ;

Membres absents : Benjamin METELLY, Emeric GEHANT.

OBJET : Tarifs municipaux 2026

Monsieur le Maire expose qu'habituellement les tarifs des droits de voirie et autres occupations du domaine public communal sont augmentés de 2% par an, à l'exception de l'année 2021 où ils n'ont pas été augmentés.

Les tarifs des encarts publicitaires pour 2026 ont été fixés précédemment, ils sont rappelés dans la présente délibération.

Il est proposé d'augmenter de 2% les principaux tarifs, à l'exception des tarifs qui ont volontairement été fixés à des comptes ronds, tels que les emplacements publicitaires, les tarifs de buvette et les participations aux charges demandées aux associations pour la location de la salle des fêtes.

Concernant les emplacements au cimetière, il est proposé d'adopter une augmentation permettant de tenir compte du coût de reprise des concessions non renouvelées. En effet le principe est que le concessionnaire (ou à défaut sa famille) qui ne souhaite pas renouveler une concession procède *a minima* à l'exhumation des défunt qui y sont inhumés. Lorsque le délai de renouvellement de deux ans s'écoule sans avoir de nouvelle des familles, il incombe à la Mairie de pallier l'inaction des familles ou l'absence d'héritier en prenant en charge les frais de remise en état des concessions pour pouvoir les attribuer à d'autres personnes.

Il est proposé d'augmenter les tarifs de concession de 25% pour l'année 2026. Par ailleurs, il est proposé de fixer un tarif pour l'acquisition de cavurne (concession d'un emplacement d'1 m² à destination de 4 urnes).

Il est proposé d'établir les tarifs municipaux pour 2026, à compter de l'entrée en vigueur de cette délibération, selon le tableau ci-joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE les tarifs municipaux selon la proposition jointe :

Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20251118-202509_202561-DE
Reçu le 19/11/2025

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la publication et de la transmission en préfecture le 19 novembre 2025

Philippe TISSOT



En Euros			2025
LOCATION de la Salle des Fêtes - Domiciliés sur Polionnay	Journée	Association	charges
		Particulier (si acceptation)	603
		Utilisation lucrative (entreprise, syndic...)	728
	Week End	Association	charges
		Particulier (si acceptation)	728
		Autres (entreprise, syndic...)	968
- Autres communes de la CCVL et limitrophes	Journée	Association	235
		Particulier (si acceptation)	728
		Autres (entreprise, syndic...)	853
	Week End	Association	420
		Particulier (si acceptation)	822
		Autres (entreprise, syndic...)	1087
Autres	Journée	Association	484
		Particulier (si acceptation)	848
		Autres (entreprise, syndic...)	968
	Week End	Association	661
		Particulier (si acceptation)	968
		Autres (entreprise, syndic...)	1207
CHARGES d'utilisation de la Salle des Fêtes (délibération 2024/52)	Un jour	Utilisation simple	25
		Option cuisine	25
		Option projecteurs	20
	Une semaine (à partir de 3 jours)	Utilisation simple	75
		Option cuisine	25
		Option projecteurs	20
En été	Un jour	Utilisation simple	25
		Chauffage (forfait)	30
		Option cuisine	25
		Option projecteurs	20
	Une semaine (à partir de 3 jours)	Utilisation simple	75
		Chauffage (forfait)	90
		Option cuisine	25
		Option projecteurs	20
En hiver	Un jour	Utilisation simple	25
		Chauffage (forfait)	30
		Option cuisine	25
		Option projecteurs	20
	Une semaine (à partir de 3 jours)	Utilisation simple	75
		Chauffage (forfait)	90
		Option cuisine	25
		Option projecteurs	20
LOCATION Salle du Partage / salle de réunion	1/2 journée	Particulier	100
		Autres (entreprise, syndic...)	128
	Journée	Particulier	180
		Autres (entreprise, syndic...)	230
Espace culturel : utilisation lucrative (délibération 2024/52)	Stage payant	Semaine	50
	Représentation	Journée	50
REEMPLACEMENT OBJET PERDU (délibération 2024/46)	Format carte		7
	Format badge		10
PHOTOCOPIE	A4 noir et blanc	Tout public	0,1
	A4 couleur	Tout public	0,3
	A3 noir et blanc	Tout public	0,2

	A3 couleur	Tout public	0,6
MONOGRAPHIE	Pré inventaire		10
DROIT PLACE	Sans électricité	Le mètre lin/jour présence	1
	Electricité pour marché	Par demi-journée de présence	1
CONCESSIONS CIMETIERE	2m ²	15 ans	187
		30 ans	374
	4m ²	15 ans	374
		30 ans	749
CONCESSIONS COLUMBARIUM		15 ans	375
		30 ans	749
JARDIN DU SOUVENIR	La plaque gravée		50
DROIT DE TERRASSE		le m ² /mois	1,60
EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES		Le m ²	17,2
VACATIONS FUNERAIRES			20,89
ENCARTS PUBLICITAIRES (délibération 2024/53)	Bien vivre ensemble	1/16 page	50
		1/8 page	100
		1/4 page	150
	POL'Infos	1/8 page	50
		1/4 page	100
		1/2 page	150
VENTE DE PETITE RESTAURATION (CMJ) délibération 2024/27		Eau	1
		Canettes (l'unité)	2
		Gâteau (la part)	1
		Tarte salée (la part)	2
		Chips	1